



**SCIENCES PO**

## LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE SCIENCES PO

Sciences Po<sup>1</sup> est un établissement universitaire au sein duquel la recherche occupe une place centrale. Les travaux de recherche portent sur l'économie, les affaires internationales, la sociologie, l'histoire et la science politique. Leur développement est assuré conjointement par les 8 centres de recherche et l'École doctorale de Sciences Po (172 chercheurs et enseignants chercheurs, 600 doctorants).

Le nombre et la taille des laboratoires, le nombre de doctorants de l'École doctorale par rapport à la taille de l'établissement, la proportion de chercheurs par rapport aux enseignants-chercheurs, le nombre de chercheurs qui enseignent et l'intensité des liens avec le CNRS attestent pleinement l'engagement de Sciences Po dans la recherche scientifique.

Il est à noter qu'à Sciences Po, les chercheurs sont quatre fois plus nombreux que les enseignants-chercheurs, ce qui est exceptionnel dans le paysage universitaire français.

De 1996 à 2003, les dépenses de recherche de Sciences Po ont augmenté de plus de 70%. Elles représentent en 2003 près de 12 M€ sur un budget total de 60 M€, hors salaires payés directement par le CNRS, contre moins de 7 M€ en 1996.

En 2002, la part de la masse salariale consacrée à la recherche (hors salaires payés directement par le CNRS et le Ministère de l'éducation nationale) dans la masse salariale globale des personnels permanents de la FNSP était de 30 % (+20% depuis 1999).

Depuis 1999, le volume global des crédits de fonctionnement consacrés à la recherche par la Sciences Po est passé de 2,6 M€ à 4,2 M€, soit une augmentation de plus de 60%.

---

<sup>1</sup> Appellation usuelle recouvrant l'ensemble formé par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris.

- **Sciences Po réunit 8 centres de recherche :**
  - le **Centre d'études et de recherches internationales (CERI)**, dirigé par Christophe Jaffrelot, directeur de recherche au CNRS ;
  - le **Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)**, dirigé par Pascal Perrineau, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - l'**Observatoire interrégional du politique (OIP)**, dirigé par Dominique Reynié, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - le **Centre de sociologie des organisations (CSO)**, dirigé par Erhard Friedberg, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - l'**Observatoire sociologique du changement (OSC)**, dirigé par Alain Chenu, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - l'**Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)**, présidé par Jean-Paul Fitoussi, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - le **Service d'étude de l'activité économique (SEAE)**, dirigé par Patrick Messerlin, professeur des Universités à l'IEP de Paris ;
  - le **Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle (CHEVS)**, dirigé par Jean-François Sirinelli, professeur des Universités à l'IEP de Paris.

5 de ces centres de recherche sont des **unités associées au CNRS** (le CEVIPOF, le CERI, l'OIP, le CSO et l'OSC).

- **172 chercheurs et enseignants-chercheurs conjuguent leurs travaux au sein de ces 8 centres de recherche<sup>2</sup>**

Le personnel scientifique de ces centres de recherche est composé de la façon suivante :

- **72 chercheurs statutaires de la FNSP** (soumis à des critères scientifiques et à des conditions administratives de recrutement, d'évaluation et de gestion des carrières analogues à ceux qui s'appliquent aux chercheurs du CNRS) ;
- **60 chercheurs statutaires du CNRS**, répartis dans les 5 centres de recherche de Sciences Po associés à ce grand organisme de recherche ;
- **34 enseignants-chercheurs de l'IEP de Paris<sup>3</sup>**, (28 professeurs des Universités et 6 maîtres de conférences des Universités, soit les trois quarts des enseignants-chercheurs titulaires de l'IEP de Paris), **2 professeurs des Universités titulaires** dans d'autres établissements et **4 membres des personnels de l'Éducation nationale titulaires à l'IEP de Paris**, ont choisi d'être rattachés à l'un des 8 laboratoires de Sciences Po pour y mener leurs recherches.

Les chercheurs sont donc quatre fois plus nombreux que les enseignants-chercheurs, ce qui est extrêmement rare dans le paysage universitaire français.

Les unités de recherche de Sciences Po comptent également près de **80 chercheurs associés**, **5 directeurs de recherche émérites**, **20 chercheurs ou enseignants-chercheurs invités<sup>4</sup>** et **une centaine d'allocataires de recherche et doctorants**.

Par ailleurs, **9 chercheurs** de la FNSP sont affectés dans des unités de recherche de certains **IEP de région** (4 au Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire (CERAT), à Grenoble ; 3 au Centre d'Étude d'Afrique Noire (CEAN) et 2 au CERVL - Pouvoir, Action publique, Territoire, à Bordeaux). Le nombre total de chercheurs de statut FNSP est donc de **81**.

L'**encadrement administratif** et la gestion des centres de recherche sont confiés à 67 membres du personnel : 50 salariés de la FNSP, 14 agents du CNRS et 3 agents du Ministère de l'éducation nationale.

<sup>2</sup> Ils étaient en **140 en 1996** et en **158 en 2001** (en comptant les chercheurs et enseignants-chercheurs du CSO, ex-unité propre du CNRS associée à Sciences Po depuis la signature du contrat quadriennal 2001-2004).

<sup>3</sup> Il y a **46 enseignants-chercheurs permanents titulaires à l'IEP de Paris**. Les **35 professeurs** des Universités (PR) et les **11 maîtres de conférences** des Universités (MC) de l'IEP de Paris se répartissent disciplinairement de la façon suivante :

- science politique	14	(12 PR et 2 MC)
- sciences économiques	11	(8 PR et 3 MC)
- histoire	9	(6 PR et 3 MC)
- sociologie	8	(5 PR et 3 MC)
- droit	3	(PR)
- aménagement de l'espace et urbanisme	1	(PR)

On observera que, contrairement à une idée reçue, la science politique n'occupe pas une place majoritaire chez les enseignants-chercheurs de l'IEP de Paris (30% des effectifs).

<sup>4</sup> Chercheurs étrangers accueillis par un laboratoire pour une durée supérieure ou égale à **6 mois**.

- Les moyens alloués par Sciences Po à la politique scientifique sont en constante augmentation

- De 1996 à 2003, les dépenses de recherche de Sciences Po ont augmenté de plus de 70%.

Elles représentent en 2003 près de 12 M€ sur un budget total de 60 M€, hors salaires payés directement par le CNRS, contre moins de 7 M€ en 1996.

En keuros	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Écart 1996/2003	Variation en % 1996/2003
Direction scientifique	182	264	344	464	693	685	462	637	455	+ 249,5%
École doctorale	618	754	807	937	1 707	1 882	2 067	2 251	1 634	+ 264,5%
CERI	2 666	2 865	3 327	3 049	4 335	3 957	4 507	4 158 <sup>5</sup>	1 492	+ 56,0%
CEVIPOF	1 671	1 912	1 956	1 930	2 089	2 252	2 345	2 222	551	+ 33,0%
CHEVS	243	252	250	270	314	330	356	420	177	+ 72,7%
SEAE	204	288	319	338	401	434	436	352	148	+ 72,9%
OSC	185	424	290	265	364	411	376	428	243	+ 131,1%
CSO	0	0	0	0	0	0	57	76	76	+ 0,0%
OIP	1 010	1 060	1 067	1 076	1 099	1 173	1 145	1 101	91	+ 9,0%
<b>Total</b>	<b>6 779</b>	<b>7 818</b>	<b>8 361</b>	<b>8 329</b>	<b>11 002</b>	<b>11 125</b>	<b>11 751</b>	<b>11 646</b>	<b>4 867</b>	<b>+ 71,8%</b>

Les chiffres globaux (c'est à dire comparables à la série historique du tableau ci-dessus) ne peuvent être établis pour 2004.

Toutefois, si l'on prend en compte la contribution de la FNSP aux dépenses de fonctionnement (donc hors salaires, locaux, et contrats) on peut dire que l'effort de la FNSP sur ce point augmente de 36% de 2003 à 2004.

<sup>5</sup> La baisse constatée en 2003 pour le CERI provient essentiellement de la baisse de 214 k€ de la subvention du ministère de la Défense.

- La répartition de la masse salariale<sup>6</sup> par centre de recherche est la suivante :

En keuros	1999			2000			2001			2002		
Centres de recherche	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total
<b>CERI</b>	2 105 (63 %)	1 201 (37 %)	<b>3 306</b>	2 080 (62 %)	1 251 (38 %)	<b>3 331</b>	2 313 (64 %)	1 334 (36 %)	<b>3 647</b>	2 405 (63%)	1 387 (37%)	<b>3 792</b>
<b>CEVIPOF</b>	1 450 (45 %)	1 808 (55 %)	<b>3 258</b>	1 496 (46 %)	1 762 (54 %)	<b>3 258</b>	1 606 (45 %)	1 925 (55 %)	<b>3 531</b>	1 597 (44%)	1 997 (56%)	<b>3 594</b>
<b>OIP</b>	393 (69%)	171 (31%)	<b>564</b>	412 (73%)	154 (27%)	<b>566</b>	468 (75%)	158 (25%)	<b>626</b>	421 (76%)	128 (24%)	<b>549</b>
<b>CSO<sup>7</sup></b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44 (5%)	912 (95%)	<b>956</b>
<b>OSC</b>	122 (19 %)	537 (81 %)	<b>659</b>	113 (15 %)	655 (85 %)	<b>768</b>	147 (20 %)	607 (80 %)	<b>754</b>	201 (25%)	598 (75%)	<b>799</b>
<b>OFCE<sup>8</sup></b>	2 675	-	<b>2 675</b>	2 745	-	<b>2745</b>	2 783	-	<b>2 783</b>	3 023	-	<b>3 023</b>
<b>SEAE<sup>9</sup></b>	164	-	<b>164</b>	178	-	<b>178</b>	186	-	<b>186</b>	185	-	<b>185</b>
<b>CHEVS<sup>10</sup></b>	125	-	<b>125</b>	133	-	<b>133</b>	157	-	<b>157</b>	152	-	<b>152</b>
<b>Total</b>	7 034 (65%)	3 717 (35%)	<b>10 751</b>	7 157 (65%)	3 822 (35%)	<b>10 979</b>	7 660 (65%)	4 024 (35%)	<b>11 684</b>	8 028 (61%)	5 022 (39%)	<b>13 050</b>

En 2002, la **part de la masse salariale** consacrée à la recherche (hors salaires payés directement par le CNRS et le Ministère de l'éducation nationale) **dans la masse salariale globale des personnels permanents<sup>11</sup> de la FNSP** était de **30 % (+20% depuis 1999)**.

<sup>6</sup> Personnels scientifiques et administratifs compris. Personnels éducation nationale exclus.

<sup>7</sup> Le CSO n'a été effectivement associé à la FNSP qu'à partir de la signature du Contrat quadriennal 2001-2004.

<sup>8</sup> Centre de recherche de Sciences Po non associé au CNRS.

<sup>9</sup> Id

<sup>10</sup> Id

<sup>11</sup> C'est-à-dire, personnels intérimaires et vacataires exclus.

- La répartition des crédits de fonctionnement par centre de recherche est la suivante :

Centres de recherche	1999			2000			2001			2002		
	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total	FNSP	CNRS	Total
CERI	900 (96 %)	40 (4 %)	940	1 460 (97 %)	40 (3 %)	1 500	1 435 (96 %)	52 (4 %)	1 487	1 885 (97%)	52 (3%)	1 937
CEVIPOF	459 (93 %)	35 (7 %)	494	570 (94 %)	35 (6 %)	605	627 (94 %)	38 (6 %)	665	713 (95%)	38 (5%)	751
OIP	348 (87%)	51 (13%)	399	318 (85%)	56 (15%)	374	301 (84%)	56 (25%)	357	322 (85%)	56 (15%)	378
CSO <sup>12</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 (20%)	50 (80%)	63
OSC	127 (90 %)	14 (10 %)	141	237 (93%)	17 (7 %)	254	242 (93 %)	17 (7 %)	259	169 (91%)	16 (9%)	185
OFCE <sup>13</sup>	411	-	411	386	-	386	472	-	472	481	-	481
SEAE <sup>14</sup>	152	-	152	208	-	208	235	-	235	240	-	240
CHEVS <sup>15</sup>	141	-	141	178	-	178	170	-	170	201	-	201
Total	2 538 (95%)	140 (5%)	2 678	3 357 (95%)	148 (5%)	3 505	3 482 (95%)	163 (5%)	3 645	4 024 (95%)	212 (5%)	4 236

Depuis 1999, le volume global des crédits de fonctionnement consacrés à la recherche par la Sciences Po<sup>16</sup> est passé de 2,6 M€ à 4,2 M€, soit une augmentation de plus de 60%.

En 2002, la part de la recherche dans les coûts de fonctionnement de la FNSP était de 20 % ( 4 208 k€ / 21 263 k€ )

<sup>12</sup> Le CSO n'a été effectivement associé à la FNSP qu'à partir de la signature du Contrat quadriennal 2001-2004.

<sup>13</sup> Centre de recherche de Sciences Po non associé au CNRS.

<sup>14</sup> Id

<sup>15</sup> Id

<sup>16</sup> C'est-à-dire l'ensemble des crédits de fonctionnement des centres de recherche et ceux propres à la Direction scientifique de Sciences Po.

- L'ensemble des **surfaces consacrées à la recherche et leurs coûts financiers** sont les suivants :

	<b>SHON<sup>17</sup></b> (en m <sup>2</sup> )	<b>Coûts pour la FNSP</b> (en milliers d'euros)
<b>CERI</b>	2 160	810
<b>CEVIPOF</b>	1 028	325
<b>OIP</b>	200	88
<b>CSO</b>	555 <sup>18</sup>	69
<b>OSC</b>	328	153
<b>OFCE</b>	1 055	170
<b>SEAE</b>	200	117
<b>CHEVS</b>	422	145
<b>Total</b>	<b>5 948</b>	<b>1 877</b>

En 2002, la **part de la recherche dans le coût global des locaux à la charge de la FNSP** était de **28 %** ( 1 877 k€ / 6 693 k€)

<sup>17</sup> SHON = surface hors œuvre nette.

<sup>18</sup> 470 m<sup>2</sup> de la surface utilisée par le CSO sont pris en charge par le CNRS. Seuls 85 m<sup>2</sup> de la SHON sont à la charge de la FNSP.

## I - Le potentiel scientifique de Sciences Po aujourd'hui

Gérard Grunberg, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint de Sciences Po et directeur scientifique détermine les grandes orientations et conduit la politique scientifique de l'établissement en étroite concertation avec Marc Lazar, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur de l'École doctorale. Cette politique et ce potentiel scientifiques reposent sur deux grands piliers : les centres de recherche et l'École doctorale de Sciences Po. L'un comme l'autre ont été particulièrement renforcés ces dernières années.

### 1 – Le potentiel de recherche de Sciences Po

- La répartition par disciplines des chercheurs et des enseignants-chercheurs des centres de recherche de Sciences Po s'établit comme suit :

	Économie	Histoire	Sociologie	Science politique	Total
CNRS	-	-	14	46	60
FNSP	31	1	-	40	72
EN <sup>19</sup>	9	11	8	12	40
Total	40	12	22	98	172

- Les effectifs, les statuts et les grades<sup>20</sup> dans les centres de recherche de Sciences Po peuvent être précisés ainsi :

Tableau n° 1 : Statuts des personnels scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs et chargés d'études) des centres de recherche de Sciences Po

	CERI	CEVIPOF	OIP	CSO	OSC	OFCE	SEAE	CHEVS	Total
CNRS	21	25	-	9	5	-	-	-	60
FNSP	25	13	2	-	-	31	-	1	72
EN	7	2	3	4	4	3	6	11	40
Total	53	40	5	13	9	34	6	12	171

<sup>19</sup> EN : Éducation nationale.

<sup>20</sup> DR1 : directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe ; DR2 : directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe ; CR1 : chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe ; CR2 : chargé de recherche de 2<sup>ème</sup> classe ; PR : professeur des Universités ; MC : maître de conférences des Universités ; CE : chargé d'études ; ADM : personnel administratif.

**Tableau n° 2 : Répartition des personnels des centres de recherche de Sciences Po par grade ou fonction et par laboratoire**

	CERI	CEVIPOF	OIP	CSO	OSC	OFCE	SEAE	CHEVS	Total
DR1	7	10		1	1				19
DR2	15	18		4	3			1	41
CR1	17	4	1	3	1				26
CR2	7	5		1					13
PR	5	2	1	4	2	3	4	7	28
MC	1				2			4	7
CE	1	1	3			31	2		38
ADM <sup>21</sup>	16	13	4	4	5	17	3	5	67
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>53</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>52</b>	<b>9</b>	<b>17</b>	<b>239</b>

- Age moyen et ancienneté

**Tableau : Âge moyen des personnels scientifiques des centres de recherche de Sciences Po par statut et par centre de recherche**

	CERI	CEVIPOF	OIP	CSO	OSC	OFCE	SEAE	CHEVS	Global
FNSP	47,5	49	27	-	-	35	-	38	41,5
CNRS	48,5	54	-	49,5	53	-	-	-	51,5
EN	50,5	50,5	48	58,5	44	53	41,5	55	50,5
<b>Global</b>	<b>48,5</b>	<b>52,5</b>	<b>42,5</b>	<b>51,5</b>	<b>49,5</b>	<b>37</b>	<b>41,5</b>	<b>53,5</b>	<b>47</b>

<sup>21</sup> Certains membres du personnel administratif ne sont pas employés à plein temps. Si on dénombre ces emplois en équivalent temps plein, on obtient la répartition suivante : CERI = 14 ; CEVIPOF = 12 ; OIP = 3,5 ; CSO = 4 ; OSC = 4 ; OFCE = 17 ; SEAE = 2,5 ; CHEVS = 5 ; Total = 62.

Ces dernières années, l'accent a été tout particulièrement mis sur le **recrutement de jeunes chercheurs** afin d'ouvrir de nouveaux champs de recherche et de participer à la jouvence universitaire de l'appareil de recherche français.

Au cours des quatre dernières années (2000, 2001, 2002 et 2003), les centres de recherche de Sciences Po ont recruté **24 nouveaux chercheurs ou chargés d'études FNSP** âgés de moins de 40 ans dont **22 âgés de moins de 35 ans**.

Pendant cette même période, **10 chercheurs CNRS** ont été affectés dans les unités de recherche de Sciences Po associées au CNRS, **7** d'entre eux étaient des chercheurs effectuant une **mobilité interne (tous âgés de plus de 35 ans)** et **3** étaient de **jeunes chercheurs titularisés dans ces unités**.

**Tableau :** Ancienneté moyenne<sup>22</sup> des personnels scientifiques dans les centres de recherche de Sciences Po par statut et par centre de recherche<sup>23</sup>

	CERI	CEVIPOF	OIP	CSO	OSC	OFCE	SEAE	CHEVS	<i>Moyenne globale</i>
<b>FNSP</b>	15	21,5	2	-	-	6	-	0	<b>11,5</b>
<b>CNRS</b>	14	20,5	-	21	4	-	-		<b>17</b>
<b>EN</b>	10,5	17,5	7,5	12,5	4,5	15	8	11	<b>10,5</b>
<b>Moyenne globale</b>	<b>14</b>	<b>20,5</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>4,5</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>13,5</b>

<sup>22</sup> En années.

<sup>23</sup> Rappel des dates de création des unités : CERI (1952), CEVIPOF (1960), OIP (1988), CSO (1964), OSC (1988), OFCE (1981), SEAE (1952) et CHEVS (1984).

## 2 - Un potentiel de recherche renforcé au cours des dernières années

Au cours des dernières années l'accent a été mis sur le développement et la professionnalisation du dispositif de recherche

### a) Le renforcement et le développement du potentiel scientifique

#### Le renforcement du pôle sociologie au sein du dispositif de recherche de Sciences Po

- **Le Centre de Sociologie des Organisations (CSO)** a été intégré dans le dispositif de la recherche de Sciences Po depuis la signature du Contrat quadriennal 2001-2004. Ce laboratoire faisait partie depuis longtemps de la "famille" des centres de recherche de sociologie liés à la FNSP mais était une unité propre du CNRS. Sciences Po a proposé à ses autorités de tutelles - qui l'ont accepté - que ce centre devienne une de ses unités mixtes de recherche. Plusieurs raisons ont conduit les autorités exécutives de Sciences Po à souhaiter cette intégration. D'abord, la qualité des recherches menées par le CSO n'est plus à démontrer. Dirigé d'abord par Michel Crozier puis désormais par **Erhard Friedberg**, ce centre comprend des chercheurs de toutes générations qui excellent dans une sociologie proche de la sociologie politique qui est traditionnellement pratiquée à Sciences Po. En outre, le CSO est le laboratoire d'accueil d'une des deux filières du Cycle supérieur de sociologie de l'IEP de Paris et remplit son rôle d'encadrement des doctorants avec une efficacité exemplaire. Erhard Friedberg a d'ailleurs été élu professeur à Sciences Po, en mobilité du CNRS et préside désormais la commission de spécialistes de sociologie de l'I.E.P. de Paris. L'intégration de ce laboratoire a permis d'étoffer et de compléter le potentiel de recherche en sociologie de Sciences Po qui constitue à présent l'un des tout premiers dans cette discipline en France.
- **L'Observatoire sociologique du changement (OSC)** a eu pour objectif scientifique constant depuis sa création à l'initiative d'**Henri Mendras** en 1988 d'analyser le changement social - à l'échelle locale, nationale ou internationale - en mettant en œuvre des recherches empiriques originales, souvent comparatives, appuyées sur des méthodologies qualitatives et quantitatives rigoureuses. Ce centre a également pris une part active aux développements théoriques de la discipline sociologique et aux études durkheimiennes. La maladie de **Philippe Besnard** dans les dernières années de son mandat a conduit **Gérard Grunberg**, directeur scientifique de Sciences Po, à prendre personnellement en charge la direction du centre entre 2000 et 2003, manifestant ainsi concrètement le soutien de la FNSP et son souci, partagé par le CNRS, de maintenir les grandes orientations constitutives de l'identité du laboratoire. Au cours des deux dernières années, le potentiel scientifique de l'OSC a été renforcé par la venue d'**Edmond Préteceille**, directeur de recherche au CNRS, qui conforte l'approche des inégalités sociales en termes d'organisation territoriale, et par celle d'**Alain Chenu**, recruté comme professeur des Universités à l'IEP de Paris en septembre 2003 qui a pris, au début de l'année 2004, la direction de l'OSC.
- Le développement du pôle sociologie au sein du dispositif de recherche de Sciences Po a été en outre conforté par le recrutement – en 2002 et en 2003 - de trois nouveaux professeurs des Universités en sociologie à l'IEP de Paris : **Alain Chenu**, **Denis Segrestin** et **Michael Storper**. Le premier étant, comme on vient de la voir, le nouveau directeur de l'OSC ; les deux derniers ayant été pleinement intégrés au CSO.

## Le développement de deux équipes associées : le CHEVS et le SEAE

Le **CHEVS** et le **SEAE** sont deux équipes associées dont le personnel scientifique permanent (peu nombreux) est presque exclusivement composé d'enseignants-chercheurs de l'établissement<sup>24</sup>. Ces deux centres qui entretiennent des liens privilégiés avec les formations doctorales de l'IEP de Paris se sont particulièrement transformées et développées ces dernières années.

Le **CHEVS**, créé par le professeur **Pierre Milza** en 1984 et dirigé depuis trois ans par le professeur **Jean-François Sirinelli**, a été doté d'un poste de secrétaire général depuis octobre 2001. Sur le plan scientifique, le CHEVS s'est considérablement renforcé et a très sensiblement diversifié son activité en associant de nombreux jeunes enseignants-chercheurs extérieurs au laboratoire (il y a aujourd'hui plus de 40 « enseignants-chercheurs associés » au CHEVS) qui participent à la mise en oeuvre de nombreux nouveaux « **groupes de travail** » (12 sont en activité à ce jour). En outre, le Centre fonctionne en relation étroite avec le **Cycle supérieur d'histoire** de l'IEP. A ce titre, il accueille les doctorants du cycle dans les groupes de travail et participe à la promotion du séminaire de doctorat comme de l'activité scientifique des enseignants d'histoire de l'IEP. Il abrite également les **Archives d'histoire contemporaine** où sont classés, conservés et communiqués plus de 80 fonds d'archives privées, dont les archives de l'École libre des sciences politiques. De nombreux étudiants de toutes universités ainsi que des chercheurs français et étrangers y effectuent leurs recherches. Le CHEVS, tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il entend se développer, a permis de doter Sciences Po d'un outil de recherche d'excellence dans le domaine de l'histoire contemporaine.

Le **SEAE**, qui est l'un des plus anciens services de recherche de Sciences Po est dirigé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par **Patrick Messerlin**, professeur des Universités à l'IEP de Paris. L'équipe de cette petite unité a été étoffée par l'arrivée de deux nouveaux professeurs des Universités récemment recrutés par l'IEP de Paris : **Marie-Anne Frison-Roche** et **Marc Flandreau**. Ces deux professeurs ont – chacun dans leur domaine de compétences – développé rapidement de nouvelles activités scientifiques d'une réelle ampleur. De surcroît, le professeur **Alain Wolfelsperger**, professeur des Universités à l'IEP de Paris et responsable du Cycle supérieur d'économie de l'IEP de Paris, a choisi de travailler au sein de cette unité de recherche depuis deux ans. Ce rattachement a contribué bien entendu à renforcer l'articulation entre le laboratoire et l'École doctorale et favorise l'intégration des doctorants dans ce centre de recherche. Au cours des deux dernières années, le SEAE a pu développer et orienter ses recherches vers le domaine des relations économiques internationales et ce dans quatre grandes directions.

- **Le commerce international et le développement**, autour du professeur **Patrick Messerlin** et de son groupe de recherche « **Groupe d'économie mondiale** » (**GEM**).
- **La régulation**, autour du professeur **Marie-Anne Frison-Roche** et de son travail à la direction de la « **Chaire régulation** » de Sciences Po.
- **L'économie politique internationale**, autour du professeur **A. Wolfelsperger**.
- **La monnaie et la finance internationale**, autour du professeur **M. Flandreau**.

### b) La professionnalisation des centres de recherche

#### L'accroissement des compétences et des moyens mis à la disposition des centres de recherche par la FSNP

<sup>24</sup> Un chercheur statutaire, Guillaume Piketty, directeur de recherche à la FSNP, a été affecté au CHEVS en 2003.

Au cours des cinq dernières années, toutes les **structures administratives des centres de recherche de Sciences Po ont été étoffées** ; la plupart d'entre elles sont à présent encadrées par un(e) secrétaire général(e).

Chaque laboratoire est désormais doté d'un **budget unique** établi annuellement par l'administrateur de la FNSP sur proposition du directeur de centre. La FNSP s'est efforcé de développer une comptabilité analytique homogène pour l'ensemble des centres de recherche. Un effort est également fait pour affiner l'analyse des coûts complets contrat par contrat.

De manière générale les **ressources financières** mises à la disposition des centres de recherche de Sciences Po (qu'ils soient ou non associés au CNRS) par la FNSP se sont fortement accrues au cours des dernières années. A titre d'exemple, les ressources mises à la disposition du **CERI** ont **augmenté de 21%** en trois exercices budgétaires (2000, 2001 et 2002), les ressources mises à la disposition du **CEVIPOF** ont augmenté de **12%** en trois exercices budgétaires (2000, 2001 et 2002) et les ressources mises à la disposition du **CHEVS** ont augmenté de **13%** en trois exercices budgétaires (2000, 2001 et 2002).

### L'établissement a été particulièrement attentif à l'évaluation de son potentiel scientifique

L'élaboration des **contrats quadriennaux** est l'occasion d'une formalisation des collaborations scientifiques de Sciences Po avec ses différents partenaires (le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le CNRS). A cette occasion, les trois signataires du contrat (le MENRT, le CNRS et Sciences Po) s'engagent pour quatre ans sur un programme scientifique, un budget et des modalités claires. L'ensemble de ces engagements est décliné par unité au sein du contrat. La contractualisation permet également de procéder à une **évaluation régulière des centres de recherche** puisque ceux-ci doivent rédiger un **long rapport** qui rend compte très précisément des activités scientifiques du centre.

Par surcroît, l'activité scientifique de l'ensemble des chercheurs de Sciences Po est soumis à une **évaluation régulière**.

- Les **chercheurs du CNRS** sont soumis à l'évaluation des sections du Comité national tous les deux ans et doivent rédiger un rapport d'activité accompagné d'une liste exhaustive de leurs productions scientifiques, depuis le début de leur carrière.
- Les **chercheurs de la FNSP** sont tenus de rédiger, tous les deux ans, un rapport d'activité. Ce compte rendu est un recensement précis et actualisé de la production scientifique et des activités de chaque chercheur. Les rapports d'activité sont remis aux directeurs des centres de recherche concernés qui les communiquent à la « **commission des chercheurs de la FNSP** ». Cette commission est un organisme paritaire qui est en charge de l'évaluation pour toutes les questions touchant à la gestion des carrières et au statut du personnel scientifique salarié de la FNSP (qui travaille à titre permanent, soit dans les centres de recherche de Sciences Po, soit dans l'un des centres des IEP de région doté de ce type de personnel). Cette instance est placée sous la présidence du directeur scientifique, qui représente l'administrateur de la FNSP, elle comprend des membres de droit, des membres élus et des membres nommés (ces derniers étant extérieurs à l'établissement). Son rôle est d'examiner, d'évaluer et de rendre un avis sur les possibilités d'**avancements** au choix, sur les **promotions** de grades des chercheurs de la FNSP et sur les possibilités d'octroi de l'**éméritat** (destiné aux chercheurs de la FNSP qui souhaitent poursuivre une œuvre de recherche après leur départ à la retraite). La commission étudie également les **rapports d'activité** des chercheurs de la FNSP. La lecture

des rapports permet d'éclairer la commission lorsqu'elle doit se prononcer sur les carrières des chercheurs de statut FNRS (notamment pour les avancements au choix) mais les rapports d'activité ne sauraient être réduits à cette seule finalité. La fonction première et essentielle de ces recensements exhaustifs des activités de chaque chercheur est de nature scientifique dans la mesure où ils apportent des éléments d'information détaillés sur les travaux de recherche et sur la production scientifique de chacun. Lorsqu'un chercheur ne remplit pas cette obligation ou lorsqu'un rapport apparaît aux membres de la commission comme étant nettement insuffisant (dans la forme comme sur le fond) celle-ci peut demander aux directeurs des centres de recherche concernés de prendre toutes les dispositions nécessaires pour remédier à ces insuffisances.

**L'accent a également été mis sur la recherche de nouvelles sources de financement et sur le développement de l'expertise scientifique**

- **La recherche de contrats** avec des organismes privés, para-publics et publics est devenue une priorité dans l'ensemble des centres de recherche de Sciences Po (Cf. tableau supra).

Au cours des dernières années l'évolution des recettes sur contrats, conventions et subventions spécifiques de recherche était la suivante :

	1999	2000	2001	2002
CERI	431	536	610	898
CEVIPOF	188	160	134	213
OIP	475	557	642	638
CSO	-	-	-	37
OSC	31	81	102	39
OFCE	64	62	15	71
SEAE	35	31	58	52
CHEVS	18	10	10	30
<b>Total</b>	<b>1 242</b>	<b>1 437</b>	<b>1 571</b>	<b>1 978</b>

- Les chercheurs de Sciences Po sont de plus en plus régulièrement consultés par des administrations et des entreprises, des commissions parlementaires, des institutions internationales, etc. Certains de ces chercheurs figurent, à titre individuel, parmi les collaborateurs institutionnels de certains centres d'expertise français ou internationaux. L'objectif est que les chercheurs de Sciences Po soient placés dans les meilleures conditions pour **mettre leur potentiel intellectuel et leur expertise scientifique au service de la Cité.**

- **L'accroissement de la valorisation et la diffusion des résultats de la recherche** a été rendu possible par le développement des moyens (humains, financiers et matériels) mis au service des laboratoires pour la publication d'ouvrages et de revues scientifiques mais également des publications institutionnelles (plaquettes, lettres d'information, cahiers) et par la valorisation de leurs sites Web. Au cours des quatre dernières années, toutes les unités de recherche de Sciences Po ont bénéficié d'un renforcement tout à fait significatif de leurs moyens dans ce domaine.
- **L'ensemble des centres s'est attaché à offrir des espaces de réflexion et de débat** sur de grandes questions enjeux contemporains à travers l'organisation de journées d'études, de conférences-débats (ouvertes à un large public), de séminaires de recherches (qui s'adressent eux plus particulièrement à la communauté scientifique) ou de séminaires proposés à un nombre restreint de participants (représentants d'institutions partenaires de nos unités de recherche) C'est un effort qui est déjà entrepris depuis plusieurs années par les grandes unités de recherche de la FNSP, à titre d'exemple, le CERI propose une centaine de réunions de ce type par an.

#### L'approfondissement du partenariat avec le CNRS

Sciences Po entretient des relations anciennes et étroites avec le CNRS. Cette collaboration repose sur les bases d'une solide confiance mutuelle, éprouvée par plus de trente années d'un partenariat qui n'a cessé de se renforcer. La présence de **Gérard Grunberg** à la tête de la direction scientifique de la FNSP contribue grandement au rapprochement des deux institutions : ancien président de la section 40 du Comité national du CNRS, il est aujourd'hui président du conseil de département des sciences de l'homme et de la société du CNRS et participe activement à la réflexion entamée sur la rénovation de ce grand organisme de recherche.

Les unités de recherche associées au CNRS et la direction scientifique de l'établissement ont donc cherché à élaborer avec ce grand organisme de recherche et, plus particulièrement avec la « **délégation Paris A** » (organisation administrative territoriale déconcentrée du CNRS qui exerce sa tutelle sur les centres de recherche de Sciences Po associés au CNRS) un type de partenariat exemplaire reposant sur des modes de coopérations innovants et efficaces. La délégation permet en effet d'assurer une gestion de proximité et une relation directe avec le CNRS. Grâce à la politique extrêmement efficace et à la volonté ferme de la déléguée Paris A, Madame Sylvie Moreau, Sciences Po et la délégation ont pu engager plusieurs chantiers de coopérations approfondies (notamment en matière de gestion des contrats et de gestion prévisionnelle des emplois) qui sont amenés à se développer.

### 3 - L'École doctorale de l'IEP de Paris

Elle regroupe environ 850 étudiants (250 en DEA et 600 en doctorat) encadrés par 160 enseignants dont 40 professeurs des universités et a la particularité d'associer des formations doctorales relevant de plusieurs disciplines des sciences sociales : histoire, gestion, science politique, sciences économiques, sociologie.

Dirigée par le professeur **Marc Lazar**, l'École doctorale de Sciences Po propose actuellement sept DEA :

- **Histoire du XXe siècle**, placé sous la responsabilité du professeur **Serge Berstein** ;
- **Analyse comparative des aires politiques : Europe post-communiste, Asie, Monde musulman**, placé sous la responsabilité du professeur **Dominique Colas** ;
- **Pensée politique**, placé sous la responsabilité du professeur **Marc Sadoun** ;
- **Relations internationales**, placé sous la responsabilité du professeur **Bertrand Badie** ;
- **Sociologie politique et politiques publiques**, placé sous la responsabilité du professeur **Philippe Braud** ;
- **Sciences économiques**, placé sous la responsabilité du professeur **Alain Wolfelsperger** ;
- **Sociologie**, placé sous la responsabilité du professeur **Erhard Friedberg**.

L'École doctorale propose également, à l'intention d'étudiants de différents DEA, deux cycles pluridisciplinaires, le *Cycle supérieur d'études européennes* dirigé par **Renaud Dehousse**, professeur titulaire de la Chaire Jean Monnet à Sciences Po et le *Cycle supérieur d'études américaines* dirigé par **Denis Lacorne**, directeur de recherche à la FNSP (CERI).

- L'École doctorale prend tout son sens par et pour les doctorants

Ces dernières années, le nombre des thèses soutenues à Sciences Po a évolué de la façon suivante

Année	Total	Histoire	Sciences économiques	Sciences de gestion	Sociologie	Science politique
1985	4	2	1			1
1986	5		1		2	2
1987	8	2	4		1	1
1988	14	2	2		5	5
1989	10	3	4		3	
1990	24	8	4		2	10
1991	24	5	4	1	2	12
1992	25	9	7		4	5
1993	35	5	7		6	17
1994	45	9	11		4	21
1995	34	6	8		3	17
1996	42	8	9	1	3	21
1997	40	11	11		6	12
1998	34	7	7		4	16
1999	30	6	6		8	10
2000	43	13	9		7	14
2001	36	8	5		3	20
2002	54	13	11		5	25
2003	39	7	5		8	19

Le financement des études de thèses est une préoccupation constante. En 2002-2003, 24% des étudiants admis en doctorat avait obtenu des financements.

## Ces financements ont des origines variées.

Des bourses doctorales et post-doctorales ont été créées **sur financement propre de la FNSP**. Pour l'année 2004, le montant total de ces bourses est de **92 747 €**, répartis de la façon suivante :

- la direction des affaires européennes de Sciences Po, a attribué deux « **bourses pour les recherches sur l'intégration européenne** », d'un montant de **11 000 €** chacune ;
- l'**Observatoire Interrégional du Politique (OIP)** finance une bourse annuelle « pour la recherche sur les territoires en Europe » de **9 147 €** et une « bourse internationale pour la recherche sur les régions et l'Europe » de **9 600 €**, destinée à des doctorants ou à des jeunes chercheurs internationaux ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ;
- **deux bourses de l'école doctorale** de **11 000 €** attribuées pour la première fois cette année.
- une **bourse post-doctorale** de **15 000 €** va être attribuée pour la sixième fois par le « **Fonds d'intervention scientifique** » de Sciences Po (fonds qui a pour objectif de répondre aux besoins des post-doctorants désireux d'améliorer leur formation à la recherche dans des secteurs où il existe une véritable demande à la fois intellectuelle et professionnelle) ;
- une **bourse post doctorale de mobilité internationale de 15 000 €** sera attribuée pour la première fois cette année. Cette bourse, d'un **montant de 15 000 €** est destinée à faciliter l'intégration internationale des jeunes docteurs de Sciences Po qui n'ont pas encore été recrutés sur des emplois d'universitaires ou de chercheurs et qui ne disposent pas d'un soutien financier nécessaire pour effectuer dans de bonnes conditions des séjours longs dans des établissements universitaires internationaux. Elle permettra d'aider financièrement un post doctorant qui effectuera au cours de l'année universitaire 2004-2005 un séjour d'au moins 6 mois dans une université ou un centre de recherche situé hors du territoire national.

Par ailleurs, les étudiants de Sciences Po peuvent bénéficier de **toutes les autres sources de financement accessibles aux doctorants**, notamment :

- les allocations, **bourses et aides proposées directement par le Ministère** de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche : allocations de recherche, allocations de monitorat, allocations couplées concernant les allocataires moniteurs normaliens, aides culturelles (contribuant au financement de séjours d'études de courte durée à l'étranger nécessaires aux travaux de recherche des doctorants), cotutelles de thèse (destinées à favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers dans le cadre d'une thèse en cotutelle), postes ou ½ postes d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ;
- les allocations, **bourses et aides proposées directement par le CNRS** : bourses de docteur ingénieur ;
- les allocations, **bourses et aides proposées directement par le Ministère des affaires étrangères** : bourses Lavoisier, bourses bilatérales, bourses Eiffel, bourse du gouvernement français, sur critères sociaux et intellectuels pour des étudiants étrangers, bourses de gouvernements étrangers ;

- le allocations, **bourses et aides proposées directement par le Ministère de la défense** : conventions avec les doctorants ;
  - les allocations, **bourses et aides proposées directement par des entreprises** : conventions CIFRE, conventions industrielles de formation par la recherche associant un doctorant, un laboratoire de recherche et une entreprise.
- **La visibilité intellectuelle de l'École doctorale a été renforcée, dans et hors de Sciences Po.**
- Chaque mois un « **faculty seminar** » est co-organisé par la direction de l'École doctorale et par la direction scientifique autour d'un orateur et d'un thème de réflexion précis. Il rassemble les enseignants-chercheurs, les responsables administratifs et les chercheurs des laboratoires de Sciences Po et vise à faire le point sur une question d'actualité et de recherche.
  - Chaque année, les doctorants, les enseignants-chercheurs et les chercheurs de Sciences Po mais également des invités extérieurs et la presse sont invités à entendre la **leçon inaugurale de l'École doctorale** de Sciences Po. A cette occasion, un universitaire de réputation internationale, fait une conférence magistrale dans le grand amphithéâtre de Sciences Po. Ainsi, les professeurs Stanley Hoffman (2002), Joseph Stiglitz (2003) et Bronislaw Geremek (2004) ont prononcé les trois premières leçons inaugurales.
  - Enfin, l'École doctorale de Sciences Po entretient des relations institutionnelles fortes avec certaines des « **graduate schools** » et « **PhD schools** » des universités partenaires de l'établissement.
- **Les moyens alloués à l'École doctorale ont été concentrés et augmentés.**
- L'ensemble des **personnels administratifs** œuvrant au sein de l'École doctorale est placé sous l'autorité d'un secrétaire général, **Sébastien Linden**<sup>25</sup>.
  - Depuis l'année 2000, les budgets de tous les DEA et celui de l'École doctorale ont été fondus en un **budget unique**, établi chaque année par l'administrateur de la FNSP sur proposition du directeur de l'école doctorale.
  - **L'attribution de l'ensemble des ressources** mises à la disposition des doctorants, quelles qu'en soient les sources, est délibérée par le comité exécutif de l'École doctorale et coordonnée par le directeur de l'École doctorale et le directeur scientifique.
  - Le financement des **frais de mission** engagés par les membres de l'École doctorale a été progressivement augmenté.
  - Des progrès notables ont été réalisés pour améliorer et regrouper **les locaux mis à la disposition des filières doctorales**. La location de 1800 m<sup>2</sup> aux numéros 197 et 199 du boulevard Saint-Germain, autorisé par le Ministère de l'éducation nationale et largement financé par celui-ci, a permis de rassembler les formations doctorales de science politique et de

---

<sup>25</sup> Le poste de secrétaire général de l'École doctorale a été créé en 2000.

sciences économiques dans un même ensemble comportant salles de cours, bureaux des professeurs, salles de documentation et salles informatiques. Les installations du cycle supérieur de sociologie dans un bâtiment situé 5, place Saint-Thomas d'Aquin (à une cinquantaine de mètres du 199) et du cycle supérieur d'histoire du XXe siècle au 224, boulevard Saint-Germain (à une vingtaine de mètres du 199), ont permis d'achever le processus de regroupement de l'École doctorale dans un petit périmètre. Grâce à cette extension des locaux, tous les enseignants-chercheurs de l'IEP de Paris sont désormais dotés de bureaux personnels.

- Des efforts importants ont été entrepris ces dernières années pour faciliter l'accès des étudiants et des enseignants de l'école doctorale aux **ressources documentaires**. L'École doctorale dispose d'une bibliothèque réservée aux doctorants et aux enseignants-chercheurs comprenant plus de 15 000 titres en accès direct (ouvrages et périodiques). Elle est installée au 199, boulevard Saint-Germain, au cœur de l'École doctorale. La bibliothèque de Sciences Po est dépositaire de 600 thèses dont 40 sont microfilmées. Des formations au logiciel de recherche documentaire sont proposés aux étudiants et aux enseignants. L'effort a également porté sur la modernisation et l'accroissement de l'équipement informatique. Les étudiants ont à leur disposition deux salles informatiques, situées au sous-sol du 199, boulevard Saint-Germain, comprenant une trentaine de postes connectés à l'Internet et équipés d'un matériel adapté aux besoins spécifiques des études doctorales (notamment en matière de logiciels : SPSS, SAS, etc.)

## II - Les objectifs de la politique scientifique de Sciences Po

Aujourd'hui plus que jamais, la politique scientifique et le développement de la recherche constituent l'axe majeur de la stratégie générale de l'établissement.

Ce secteur a été considéré comme prioritaire lors de la programmation budgétaire de Sciences Po pour 2004. Sciences Po marque ainsi clairement sa volonté politique concrète et constante de placer la recherche au cœur même du développement de l'institution.

### 1 - La recherche est au cœur même de l'institution

#### a) Assurer la meilleure intégration du dispositif de recherche dans l'ensemble de Sciences Po.

- **Les liens entre les centres de recherche et les cycles d'enseignement**, ont été resserrés notamment en créant des équipes pédagogiques qui mêlent enseignants-chercheurs et chercheurs au sein de l'École doctorale. Ce processus est déjà à l'œuvre.

Ainsi, depuis la rentrée de l'année universitaire 2002-2003, le **statut de directeur d'études** a été réintroduit au sein de l'École doctorale de Sciences Po. Ce statut est destiné aux chercheurs qui se consacrent pleinement à des tâches pédagogiques dans les cycles supérieurs de l'IEP de Paris. Il permet de leur accorder un titre et une rémunération plus conformes à la nature de l'investissement consenti.

Le processus d'élaboration du **master recherche de Sciences Po** a été l'occasion de concevoir un projet de formation en pleine cohérence avec les principaux axes stratégiques de la politique scientifique de l'établissement, reposant fortement et largement sur les centres de recherche de Sciences Po. Afin que ces ressources soient réellement exploitées, l'ensemble du dispositif et des compétences scientifiques de Sciences Po<sup>26</sup> a été mobilisé lors de la conception du master. Chacune des cinq mentions du master a été directement articulée avec un ou plusieurs centres de recherche de l'établissement ; les directeurs des centres et les chercheurs ont été étroitement associés à chacune des phases des travaux préparatoires de ce grand chantier pédagogique. Nombre d'entre eux ont choisi de participer et parfois d'occuper des fonctions de responsabilité au sein des équipes pédagogiques. Une fois mis en œuvre – à partir de la rentrée universitaire 2004-2005 - le master recherche de Sciences Po sera porté par ces mêmes forces et contribuera ainsi à resserrer les liens entre recherche et enseignement tout en achevant de placer la recherche au cœur même de l'institution.

Par ailleurs, **l'implication des chercheurs dans tous les cycles de formation de Sciences Po** (premiers cycles, cycles du diplôme, troisièmes cycles, formation continue), qui est déjà tout à fait exceptionnelle au regard de ce qui se passe dans les autres établissements d'enseignement supérieur, continuera à être fortement encouragée.

---

<sup>26</sup> Parmi les **46 enseignants-chercheurs** titulaires dans l'établissement **36 participent aux équipes pédagogiques** des masters. Parmi les **135 chercheurs statutaires** de l'établissement (71 FNPS, 60 CNRS et 4 Éducation nationale) une **cinquantaine** participent aux équipes pédagogiques du master.

L'accueil des doctorants dans les laboratoires de recherche (afin qu'ils puissent profiter de l'encadrement, de l'environnement et des moyens nécessaires pour bénéficier d'une bonne formation à la recherche) reste une des priorités de la politique scientifique de Sciences Po. Cette volonté se heurte encore trop souvent à l'insuffisance de locaux et de moyens matériels permettant de donner à ces doctorants toutes les facilités nécessaires pour s'intégrer pleinement dans les laboratoires d'accueil.

- **Des relations plus étroites avec la politique documentaire et les activités éditoriales de Sciences Po ont été établies**

Pour ce qui concerne la politique documentaire, un **conseil scientifique de la documentation** destiné à définir les grands axes de la politique de l'établissement dans ce domaine (acquisition, abonnements, politique de conservation et d'élimination, numérisation, etc.) a été mis en place en 2002. Ce conseil, présidé par le directeur de l'établissement, comprend de nombreux responsables scientifiques, des étudiants et des enseignants de Sciences Po ainsi que des personnalités extérieures qualifiées (documentalistes, chercheurs et enseignants). Gérard Grunberg, directeur adjoint de Sciences Po et directeur scientifique, en étroite concertation avec la direction des ressources documentaires, y joue un rôle éminent qui est amené à se développer depuis le mois de mars 2004 il exerce une tutelle scientifique directe sur l'ensemble des services de documentation et de publication de la FNSP.

Depuis la fin de l'année 2003, la nouvelle direction des **Presses de Sciences Po**<sup>27</sup> propose une **stratégie éditoriale recentrée sur Sciences Po**. Elle met notamment l'accent sur le **renforcement de l'articulation entre la politique éditoriale des Presses et le potentiel scientifique de Sciences Po**. Ainsi, la production d'ouvrages scientifiques va être restructurée autour de quelques grandes collections fondées sur les points forts du dispositif scientifique de Sciences Po. L'objectif premier est que la communauté académique de l'établissement se réapproprie pleinement une partie de la production éditoriale des Presses de Sciences Po. Cette nouvelle offre – qui devrait être ainsi plus claire et plus attrayante – aura également comme avantage d'ouvrir l'éventail disciplinaire des publications en sorte qu'il couvrira à présent l'ensemble de la surface scientifique de l'établissement (quatre disciplines, huit laboratoires, etc.)

- **De nouvelles formes de structuration des activités d'enseignement et de recherche sont développées, à l'exemple de ce qui est mis en œuvre dans les chaires de Sciences Po.**

- Depuis quelques années, Sciences Po désigne par le nom de « chaire » des structures qui regroupent autour d'un thème et sous des formes aisément adaptables divers types d'actions ambitieuses et innovantes. Il en existe à ce jour cinq : « **Régulation** », « **Développement durable** », « **Mercosur** », « **Moyen-Orient Méditerranée** » et « **Sécurité, défense** ». Ces chaires répondent à **quatre grands objectifs** :

---

<sup>27</sup> La diffusion de travaux académiques et scientifiques est une des missions essentielles de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), telles qu'elles ont été définies par l'ordonnance du 9 octobre 1945. Depuis 1973, la FNSP a choisi de se doter d'une maison d'édition propre : les « Presses de la Fondation nationale des sciences politiques » (qui a adopté le nom commercial de « Presses de Sciences Po » en 1995). Les Presses de Sciences Po sont une SARL filiale à 100% de la FNSP employant 14 salariés. Son catalogue comprend près de 950 titres et propose une trentaine de nouveautés par an.

- 1) apporter une réelle **contribution à la constitution et à la diffusion d'un corps de doctrine sur des sujets qui sont encore difficiles à appréhender ou à cerner** (soit parce qu'ils sont nouveaux, comme la régulation et le développement durable, soit parce qu'ils ont connu des évolutions récentes qui ont bouleversé les repères) ;
- 2) **créer un lieu « neutre » de débat, de réflexion autour de grandes questions contemporaines** où tous les acteurs, qu'ils exercent leurs fonctions dans le secteur privé ou public, peuvent se rencontrer et échanger librement ;
- 3) **irriguer les formations** initiale et continue avec ces enjeux et débats qui n'ont pas encore trouvé toute leur place dans le tissu universitaire français et **former ainsi - à moyen comme à long terme - des professionnels capables de participer très activement à l'élaboration puis à la mise en œuvre de ces futurs choix sociétaux** ;
- 4) favoriser **l'ouverture de Sciences Po aux entreprises**.

### b) Les moyens humains et matériels des centres de recherche sont développés

Sciences Po met en place une politique de l'emploi scientifique innovante.

- La politique active de **rajeunissement de la population de chercheurs** (cf. supra) de Sciences Po sera poursuivie et renforcée. Une attention toute particulière est donc accordée à la gestion des **recrutements des chercheurs** en étroite concertation avec les directeurs des laboratoires (tant pour les chercheurs CNRS que pour les chercheurs FNSP). Pour les emplois FNSP, un effort a été fait pour **élargir la diffusion des postes** ouverts au recrutement (notamment à l'étranger).
- La question de la gestion de **l'emploi scientifique est un levier important pour le pilotage de la politique scientifique**. Bien entendu, en dehors de la question du rajeunissement, une bonne gestion de l'emploi permet de développer ou de renforcer tel ou tel pôle (les politiques publiques au CEVIPOF, par exemple) ou telle ou telle spécialité (certaines aires géographiques au CERI) et ainsi d'avoir une politique de recrutement orientée précisément (par le « fléchage » des postes par exemple) vers les besoins de l'institution dans son ensemble. Par ailleurs, la FNSP disposant d'un personnel scientifique qui lui est propre (les chercheurs FNSP), elle dispose en la matière d'une réelle autonomie pour concevoir et mettre en œuvre une politique de l'emploi scientifique innovante et dynamique. A la demande de l'administrateur de la FNSP, le directeur scientifique de Sciences Po a mis en place une **commission de réflexion** sur cette question au début de l'année 2004. Elle réunit des responsables scientifiques de Sciences Po ainsi que des personnalités qualifiées extérieures (dont des universitaires étrangers).
- Toujours dans le même souci, la direction scientifique de Sciences Po<sup>28</sup> a élaboré des dispositions réglementaires pour tout ce qui concerne la **composition des Conseils de laboratoires**, qui sont à présent largement ouverts aux enseignants-chercheurs et à des personnalités extérieures, notamment des universitaires étrangers. La direction scientifique et la direction des ressources humaines de Sciences Po ont également procédé à un aggiornamento des procédures et des pratiques de la **Commission des chercheurs** afin d'avoir un mode de gestion des carrières rigoureux, efficient et attractif.

<sup>28</sup> En accord avec le CNRS, dans les laboratoires associés à ce grand organisme de recherche.

### Sciences Po consolide et renforce les structures administratives des centres de recherche

- Tout ce qui concerne l'encadrement administratif, l'élaboration et la suivi des contrats, la gestion de la recherche, est devenu une fonction essentielle dans l'activité scientifique générale. En complétant les équipes des laboratoires qui sont encore sous-équipées (par exemple en créant des postes de secrétaires généraux dans les unités qui en sont encore dépourvues) et, plus généralement, en renforçant les structures d'encadrement, Sciences Po contribuera fortement à la professionnalisation et à l'efficacité de ses unités de recherche. Et ce pour tout un ensemble d'activités : organisation de colloques, de séminaires et de journées d'études, des missions effectuées à l'étranger pour mener des travaux de terrain et manifester la présence de la France dans les associations et les congrès internationaux ; aide à la traduction ou à l'écriture en langue étrangère ; coopérations éditoriales ; recherche de contrats et réponses aux appels d'offre ; etc.

### Sciences Po achève l'extension en même temps que le recentrage des locaux et des infrastructures informatiques mis à la disposition des missions de recherche

- Depuis l'année 2003, l'OSC dispose d'un étage supplémentaire dans ses locaux situés au n°11 de la rue de Grenelle. Cette extension de la surface a permis de regrouper en un même lieu, l'ensemble de l'équipe scientifique (y compris les enseignants-chercheurs) de l'OSC, tout le personnel administratif, les doctorants et post doctorants, les universitaires étrangers invités par ce centre et la filière « sociologie des sociétés contemporaines » du DEA de sociologie.
- Dans les premiers mois de l'année 2004, le CHEVS va emménager dans des locaux plus vastes, nettement plus fonctionnels et accessibles, situés dans l'Hôtel d'York, au n°56 de la rue Jacob (dans le même bâtiment que le CERI).
- La dispersion des implantations du CEVIPOF demeure un des points noirs dans le dispositif de localisation des centres de recherche de Sciences Po. Le regroupement de l'ensemble de ce laboratoire en un seul lieu est toujours un des objectifs prioritaires de la direction de Sciences Po. Il pourrait être atteint dans le courant de l'année 2004.
- En dépit des difficultés que pose le morcellement géographique des implantations, l'ensemble des centres de recherche sera - à très court terme - relié au **réseau informatique** de l'établissement. En 2003, le câblage et le raccordement des sites distants de l'OSC, de l'OIP et du CERI ont été achevés. Le CSO qui bénéficie d'une installation dans un lieu unique (rue Amélie) un peu éloignée du principal pôle d'implantation de Sciences Po (autour de la rue Saint-Guillaume) sera lui aussi relié à ce réseau dans le courant de l'année.
- Sept laboratoires sur huit sont dotés de **sites web** dynamiques, régulièrement réactualisés et fort fréquentés. Ces sites contribuent à accroître le rayonnement scientifique et la valorisation des travaux de recherche des centres de Sciences Po. Bien entendu, chaque unité va s'attacher à les développer et à en tirer le meilleur profit. L'OSC - dernière unité non équipée - mettra en œuvre son site au cours de l'année 2004.

## d) Sciences Po accentue l'européanisation et l'internationalisation de son potentiel de recherche

### L'européanisation

- Depuis octobre 2002, la **cellule internationale** implantée au sein de la direction scientifique assure le pilotage et l'animation du **forum européen de la recherche**. L'objectif de ce forum est de fédérer et de structurer les recherches européennes au sein de Sciences Po afin de construire une communauté scientifique, de créer un espace de recherche partagé et de donner une forte visibilité (effet de « masse critique ») à ces travaux. Le forum n'est pas une structure mais plutôt une structuration des activités et de la réflexion. Il a également pour vocation de mieux préparer Sciences Po à répondre aux exigences du **6<sup>e</sup> PCRD**, tant sur le plan scientifique (agenda de recherche) que sur le plan opérationnel. Plus généralement, pour tout ce qui concerne le 6<sup>e</sup> PCRD à Sciences Po, la cellule internationale a pris en charge la coordination, l'assistance logistique et administrative, la diffusion des informations, la promotion des projets auprès des instances européennes et nationales, etc. Le travail accompli tant dans le cadre du forum européen que par les centres de recherche de la FNSP pour insérer les équipes de Sciences Po dans les premiers appels à propositions du **6<sup>e</sup> PCRD** s'est révélé particulièrement fructueux puisque Sciences Po est présent dans **4 projets<sup>29</sup> (sur un total de 5)** retenus pour un financement dans le cadre du premier appel à propositions du 6<sup>e</sup> PCRD (priorité 7 « Citoyens et gouvernance dans une société de la connaissance »).
- Sciences Po est à présent reconnu comme étant un acteur de premier plan dans l'espace européen de la formation et de la recherche. Ainsi, M. **Dominique de Villepin**, ministre des affaires étrangères, vient d'adresser un courrier à Richard Descoings pour inciter Sciences Po à créer un **Centre d'études européennes** proposant une offre de recherche et d'enseignements visible et de haut niveau sur les questions européennes. **Gérard Grunberg**, directeur scientifique de Sciences Po - en étroite collaboration avec le professeur **Renaud Dehousse**, titulaire de la Chaire Jean Monnet à Sciences Po - est en charge de l'élaboration de ce projet. La constitution d'un pôle de recherche sur l'Europe valoriserait les acquis et permettrait une exploitation plus actives des ressources existantes à Sciences Po. Les premiers objectifs et les missions fixés pour ce centre sont les suivants :
  - apporter un appui à la mise sur pied de projets pluridisciplinaires, réunissant des chercheurs de plusieurs centres de recherche ;
  - assurer, lorsque c'est nécessaire, la liaison avec des partenaires extérieurs, en prenant notamment les aspects administratifs et logistiques de projets conjoints ;
  - valoriser les travaux réalisés à Sciences Po, afin notamment d'en faciliter l'accès à un public plus large ;
  - assurer l'interface entre les chercheurs et le monde des décideurs (nationaux et européens) et alimenter le débat public sur les questions européennes ;

<sup>29</sup> Le réseau d'excellence **PRIME** (Policies for research and innovation in the move towards the European Research Area) coordonné par le consortium Armines (École des Mines, ENPC, École Polytechnique) et, à Sciences Po, par **Christine Musselin** et **Erhard Friedberg** (CSO) ; le réseau d'excellence **CONNEX** (Connecting Excellence for European Governance) coordonné par l'Université de Manheim et, à Sciences Po, par **Renaud Dehousse** ; le projet intégré **CHALLENGE** (The changing landscape of European liberty and security), coordonné par le Center for European Policy Studies de Bruxelles et, à Sciences Po, par Didier Bigo ; le projet intégré **NEWGOV** (New Modes of Governance in Europe), coordonné par l'Institut Universitaire Européen de Florence et, à Sciences Po, par **Renaud Dehousse**, **Patrick Le Galès** et **Nicolas Jabko**.

- accueillir les nombreux enseignants-chercheurs étrangers travaillant sur l'intégration européenne qui souhaitent effectuer des recherches à Paris, notamment dans le cadre des réseaux de recherche auxquels nous participer.

## L'intégration internationale

- Sciences Po entend accentuer son effort de développement de coopérations scientifiques internationales ambitieuses. Ainsi, pour conforter sa politique dynamique et volontariste aux États-Unis, Sciences Po s'est associé à l'université Paris I et à l'École Polytechnique pour constituer un consortium universitaire français qui a créé un programme intégré de recherche et d'enseignement en partenariat avec Columbia University. Ce projet scientifique pluridisciplinaire baptisé « **Alliance** » est à l'articulation des sciences dures et des sciences sociales. Il repose sur un axe thématique central autour du thème « Régulation et globalisation ». Plusieurs « workshops » (sur des thèmes tels « Risque, sécurité, incertitude » ou « Revisiting global public policies for Sustainable Development ») ont déjà été organisés à Paris et à New York. Alliance a également lancé des « appels à projets communs » dont la vocation est de promouvoir et financer des projets de haut niveau avec des associations disciplinaires innovantes répondant à une demande sociale forte à faire valoir en terme de "policy outreach".
- Le rayonnement international du potentiel scientifique de Sciences Po est également attesté par de nombreuses autres initiatives. Ainsi, les propositions de partenariats avec de prestigieux établissements universitaires étrangers se multiplient (Harvard, Princeton, Chicago University, etc.) A titre d'exemple, citons simplement la convention qui va lier **Sciences Po**, l'Université **d'Oxford**, la Maison française d'Oxford et le **CNRS** pour la création d'un **Laboratoire Européen Associé (LEA)**, dont le principal objectif sera d'entretenir et de stimuler les échanges scientifiques relatifs à l'analyse de l'évolution des systèmes démocratiques.
- Par ailleurs, grâce au soutien apporté par la cellule internationale de la direction scientifique Sciences Po est en mesure **d'organiser régulièrement de grands colloques internationaux**. Parmi les manifestations de ce type qui ont été proposées ces derniers mois, on peut citer : le colloque « Changing France » co-organisé par Harvard et Sciences Po, le colloque « France's New Cleavages » avec Princeton. La plupart de ces opérations ont vocation à être pérennisées, c'est-à-dire qu'elles seront reconduites d'une année sur l'autre. Elles servent également de point d'ancrage pour **d'autres types de coopérations internationales** (échanges et accueils pour des séjours longs d'enseignants ou de chercheurs universitaires des universités partenaires, réseaux de doctorants, programme type Alliance, etc.)
- Sciences Po entretient déjà des **relations de coopération très étroites avec certains centres de sciences sociales français implantés à l'étrangers** tels le Centre Marc Bloch à Berlin, le CEFRES à Prague, le CEDEJ au Caire, le CSH à New Delhi, et le CEFC à Hong Kong. Ces relations seront renforcées. Ainsi, par exemple, à l'occasion des élections européennes 2004, Christian Lequesne, ancien directeur adjoint du CERI et nouveau directeur du CEFRES, va organiser avec Sciences Po (et plus particulièrement avec le CEVIPOF) une opération d'analyse électorale de grande ampleur.
- Enfin, à travers l'action coordonnée de plusieurs grands services de l'établissement (Direction scientifique, Direction des affaires internationales et des échanges, Direction de l'École doctorale et Direction des études et de la scolarité) réunies au sein d'un **comité des invitations** - récemment créé - l'accent est mis sur la question des invitations **d'universitaires**

**étrangers.** En 2002, neuf emplois budgétaires étaient destinés à l'invitation d'universitaires étrangers à Sciences Po, permettant d'accueillir près de 70 professeurs invités par an. Il a paru opportun de développer de nouvelles chaires organisées autour de certaines aires régionales dans le but de concilier deux objectifs souvent contradictoires dans la politique d'invitation des universitaires étrangers : d'une part être un instrument du développement de la politique internationale de l'établissement et, d'autre part, être une nouvelle ressource, une forme d'enrichissement et d'ouverture pour l'activité pédagogique et scientifique de Sciences Po. Ainsi, en 2003 deux nouvelles chaires ont été créées : une chaire Grande Bretagne (intitulée « Chaire Vincent Wright ») et une chaire Asie. L'objectif est à présent de conforter et de développer cette politique ambitieuse en complétant le dispositif (les projets de création d'une chaire « élargissement » et d'une chaire Amérique latine sont à l'étude) et en améliorant sensiblement les conditions d'accueil et d'emploi de ces universitaires étrangers invités à Sciences Po (bureaux, équipements, frais de réceptions, encadrement administratif, etc.)

## 2 - Poursuivre le développement de l'École doctorale de Sciences Po.

L'objectif de Sciences Po est d'achever l'édification d'une grande École doctorale en sciences humaines et sociales de dimension internationale, en parfaite adéquation avec la politique pédagogique de l'établissement et fortement adossée aux centres de recherche de l'établissement.

La réforme des cursus de l'enseignement supérieur français telle qu'elle a été définie par les arrêtés et les décrets d'avril 2002 va entraîner une profonde recomposition des 3<sup>e</sup> cycles (disparition des DEA, création des **masters** et **transformation des formations doctorales**) Sciences Po entend tirer le meilleur profit de la dynamique insufflée par cette grande réforme pour la mettre au service du développement de son École doctorale.

### a) La mise en œuvre d'un grand master de recherche

L'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris s'inscrit naturellement dans le processus de mise en œuvre en France de **l'espace européen de l'enseignement supérieur**. Son diplôme d'établissement a été clairement et effectivement situé au niveau du master (Bac + 5) depuis 1999 et il est reconnu internationalement comme tel. Une architecture des études comprenant des premiers cycles non « diplômants » organisés sur trois années – dont la dernière se déroulant à l'étranger – et un cycle du diplôme organisé en deux années a été mise en œuvre pour le diplôme d'établissement de l'IEP de Paris à la rentrée 2000. L'organisation de ces cycles de formation est conforme aux normes de l'espace européen de l'enseignement supérieur (« semestrialisation », organisation en unités d'enseignement, système européen de crédits - ECTS).

L'IEP de Paris est également un établissement public d'enseignement supérieur habilité à délivrer des **diplômes nationaux de troisième cycle**, il a donc été directement concerné par la réorganisation des cursus universitaires établie par les textes réglementaires d'avril 2002. Une réflexion et des débats ont été engagés sur ce sujet dès le mois de juin 2002 (notamment au sein du comité exécutif de l'École doctorale). Dans le cadre de la négociation d'un nouveau contrat quadriennal couvrant la période 2003-2006, l'IEP de Paris a pu proposer la **création d'un master recherche qui sera mis en œuvre à la rentrée de l'année universitaire 2004-2005**.

**La direction de Sciences Po a choisi de confier l'entière responsabilité de la conception et de la gestion du master recherche à la direction de l'École doctorale.** Cette orientation est cohérente avec la vocation essentielle du master de recherche, cycle de formation à et par la recherche qui doit être en mesure de mobiliser les compétences scientifiques du plus haut niveau au sein de chaque établissement afin d'offrir aux étudiants une formation approfondie dans un domaine de recherche propre, mais aussi une large culture scientifique indispensable pour enrichir et actualiser les compétences disciplinaires ou thématiques.

**Six grandes orientations stratégiques** ont guidé la réflexion et les travaux conduits par la direction de l'École doctorale.

- **Maintenir l'excellence de la formation à la recherche de l'IEP de Paris.** Depuis qu'elles ont été créées, les formations proposées dans le cadre de l'École doctorale de Sciences Po jouissent d'une excellente réputation et connaissent un succès qui ne s'est jamais démenti,

comme l'atteste le nombre toujours croissant des candidats à l'admission dans les DEA<sup>30</sup>. A l'occasion de la transformation des DEA en master, l'IEP de Paris veillera à maintenir et cherchera à renforcer la qualité de sa formation à la recherche en proposant aux étudiants un enseignement de haut niveau conciliant ambition intellectuelle, exigence scientifique, rigueur méthodologique et ouverture sur le monde.

- **Renouer le dialogue entre les disciplines** en s'inscrivant dans la grande tradition pluridisciplinaire de Sciences Po. C'est-à-dire mettre à profit la réforme pour rompre avec une forme de rigidité mono-disciplinaire des DEA, sans pour autant verser dans une molle et fade interdisciplinarité. Il s'agit d'abord d'éviter une spécialisation disciplinaire - ou, pis encore, sous-disciplinaire - trop précoce, susceptible de brider la fécondité intellectuelle des étudiants. L'objectif est de donner à ces derniers les moyens d'avoir une large ouverture d'esprit, des connaissances solides mais variées afin de les préparer dans les meilleures conditions soit à une spécialisation dans une des quatre disciplines de Sciences Po (histoire, science politique, science économique et sociologie), soit à une orientation hors des formations doctorales.
- **Renforcer l'internationalisation.** Élément majeur de la stratégie de l'établissement, l'ouverture internationale était d'ores et déjà une des grandes forces des DEA de Sciences Po. Néanmoins, l'IEP de Paris souhaite saisir l'occasion de la « mastérisation » pour renforcer sa politique d'internationalisation dans ce type de formation. Le master recherche de l'IEP de Paris incitera donc les étudiants à travailler sur des sujets étrangers, à prendre connaissance des recherches effectuées hors de France et à engager des analyses comparatives. Il aura vocation à accueillir de nombreux étudiants étrangers, favorisera la mobilité internationale des étudiants, introduira des universitaires étrangers (notamment des universitaires invités de l'IEP de Paris) dans ses enseignements, développera les enseignements dispensés dans des langues autres que le français, proposera aux étudiants un grand nombre de langues étrangères, etc.
- **Concevoir un projet de formation cohérent avec les axes stratégiques de la politique scientifique de l'établissement,** s'appuyant fortement et largement sur les centres de recherche de Sciences Po (cf. supra)
- **Veiller aux débouchés professionnels.** L'objectif du master recherche de l'IEP de Paris est de donner aux étudiants une capacité de recherche et d'analyse scientifique à la fois théorique et pratique, c'est-à-dire d'offrir une formation à la recherche et une formation par la recherche ouvrant sur deux types de débouchés : les carrières universitaires, qui passent par les études doctorales<sup>31</sup> ; des emplois hors du champ universitaire, dans des secteurs d'activités professionnelles d'une grande diversité : conseil, études, journalisme, finance et banque, organismes internationaux, diplomatie, etc. Des dispositions et des initiatives générales, intéressant l'ensemble des étudiants du master, seront prises afin de les aider à définir leur orientation professionnelle. Par surcroît, toutes les mentions du master recherche mettront en place un dispositif spécifique d'information, d'encadrement et d'orientation destiné à faciliter l'insertion professionnelle des futurs diplômés. Ces dispositifs seront conçus et organisés pour être en cohérence avec la spécificité et la spécialité de chaque mention.

---

<sup>30</sup> A titre d'illustration, pour un nombre constant de programmes, l'IEP de Paris a reçu 625 candidatures à l'admission en DEA pour l'année universitaire 2000-2001, 703 pour l'année universitaire 2001-2002 et 915 pour l'année universitaire 2002-2003.

<sup>31</sup> Actuellement, en moyenne, 35 à 40% des étudiants inscrits dans les DEA de l'École doctorale de l'IEP de Paris, s'inscrivent en doctorat. Cette proportion peut varier selon les cycles.

- **Être attentif à la visibilité et à la lisibilité de l'offre de formation.** La nécessité et l'importance de proposer des formations aisément lisibles par tous (y compris hors de l'hexagone), avec des intitulés simples et clairs, des contenus précis et des descriptifs détaillés a été l'une des préoccupations de l'IEP de Paris. Conformément aux textes officiels et aux préconisations figurant dans la circulaire du directeur de l'enseignement supérieur du 14 novembre 2002, les responsables académiques du projet de master recherche de l'IEP de Paris et la direction de l'établissement se sont attachés à ne pas limiter la transformation des DEA en master à une simple transposition de l'offre préexistante. Au lieu des sept DEA, l'IEP de Paris propose donc **un grand master recherche solidement structuré par cinq mentions** - « **Histoire et théorie du politique** », « **Relations internationales** », « **Sociétés et politiques comparées** », « **Gouvernance économique** » et « **Sociologie de l'action** » - qui offriront des parcours de formation différenciés, permettant d'atteindre des objectifs diversifiés, facilitant l'orientation progressive des étudiants et favorisant leur mobilité.

La volonté de l'établissement de proposer un grand master avec cinq mentions en lieu et place des sept DEA est bien entendu conforme à la lettre et à l'esprit des textes officiels d'avril 2002 mais elle est également le point d'aboutissement d'une réflexion engagée au sein de l'École doctorale et plus généralement dans tout l'établissement sur la définition de nouvelles orientations pédagogiques et scientifiques. Ainsi, les cinq mentions qui structureront le master de recherche de l'IEP de Paris (« **Histoire et théorie du politique** », « **Relations internationales** », « **Sociétés et politiques comparées** », « **Gouvernance économique** » et « **Sociologie de l'action** »), correspondent à **cinq grands axes de recherche particulièrement innovants** dans le domaine des sciences sociales.

Le choix de la pluridisciplinarité ne conduira pas à une simple juxtaposition de contenus disciplinaires. Il ne sera pas non plus contradictoire avec le fait de dispenser une solide formation dans telle ou telle discipline. L'ambition de ce master est bien d'établir un véritable **dialogue entre les disciplines** tout en assurant à chaque étudiant de pouvoir acquérir la **maîtrise d'une discipline**.

Par ailleurs, du point de vue de son organisation et de son économie générale, ce **master** sera réellement **intégré**. En effet, tout en étant clairement structuré par les mentions et les spécialités, il n'établira **pas de cloisonnement**. Dans toutes les mentions, les étudiants auront la possibilité de choisir des enseignements relevant d'une autre mention.

Une attention toute particulière a été portée à **la formation à la recherche** et à la qualité de son **encadrement**. Dans toutes les mentions du master, le mémoire occupera une place centrale comme l'atteste le poids qui est accordé à cet exercice (30 ECTS) et la place qui lui est faite dans les parcours de formation (le plus souvent un semestre sera presque entièrement libéré pour réaliser ce travail). Cette formation à la recherche sera soutenue et encadrée par un système de **tutorat** individuel proposé à chaque étudiant du master. Ce tutorat sera assuré par les membres des équipes pédagogiques du master<sup>32</sup> et s'appuiera sur un programme de travail et de lectures qui contribuera fortement à la formation intellectuelle et scientifique des étudiants.

De nombreuses dispositions ont été prises pour faciliter et **encourager la mobilité internationale** des étudiants du master. Grâce au réseau de coopération internationale de Sciences Po, particulièrement riche et vaste, les responsables des différentes mentions du master ont pu identifier des universités et des établissements partenaires qui seront en mesure d'accueillir et

---

<sup>32</sup> Le tuteur ne se substitue pas au directeur du mémoire.

d'encadrer effectivement les étudiants du master. Enfin, dans toutes les mentions du master, des dispositions ou des aménagements de scolarité ont été prévus afin de permettre à chaque étudiant de pouvoir accomplir un séjour d'étude et de recherche à l'étranger.

## b) Le développement et la valorisation des formations doctorales

La vocation première d'une École doctorale est de préparer au doctorat et d'assurer l'insertion professionnelle des docteurs. Ces dernières années, la direction de l'École doctorale de Sciences Po s'est particulièrement attachée à **renforcer la formation et l'encadrement des doctorants à Sciences Po.**

Ce dispositif - qui va être conforté - sera complété et enrichi par un certain nombre d'évolutions – dans les procédures comme dans les programmes - liées à la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires sur les études doctorales.

### Conforter les initiatives déjà mises en œuvre au sein de l'École doctorale ces dernières années

- Lors de leur première année de thèse, les doctorants sont tenus de suivre un **séminaire de recherche**. Il existe ainsi un séminaire d'histoire, de sociologie, de science politique, de sociologie politique et de politiques publiques, d'analyse comparative des aires politiques. Ce dernier cycle organise aussi des séminaires de doctorants « décentralisés » qui s'adressent aux étudiants qui sont sur leur terrain. Des professeurs les réunissent dans une ville d'une aire géographique précise (Europe de l'Est et Russie, monde arabo-musulman, Asie) pour suivre l'avancement de leurs travaux. De même, le cycle supérieur de relations internationales organise chaque année une rencontre de ses doctorants avec leurs homologues de l'Université britannique de Kent. Ce genre d'initiatives est appelé à se multiplier.
- Une série de **séminaires de recherche thématiques** sont également proposés aux doctorants. A titre d'exemple, pour l'année universitaire 2003-2004, on peut citer les séminaires « Les politiques du risque » (organisé par le PROSES), « Européanisation des politiques publiques » "L'Europe et les États-Unis, rivaux et partenaires" ou encore les rencontres doctorales internationales plus spécialement destinées aux doctorants étrangers qui séjournent à Sciences Po.
- L'école doctorale entend encourager le développement de **réseaux européens de doctorants**, à l'image du réseau de sociologie urbaine mis en place par Marco Oberti (maître de conférences des Universités à l'IEP de Paris) et Patrick Le Galès (directeur de recherche au CNRS/CEVIPOF), en liaison avec l'Université Bicocca de Milan, la London School of Economics et l'Université Humboldt de Berlin. Ce réseau organise de manière régulière des séminaires de travail réunissant les doctorants de ces différentes institutions.
- L'École doctorale poursuivra sa politique active de mise en œuvre de **groupes de travail** sur des thématiques transversales associant plusieurs disciplines. Animés par au moins un universitaire et un chercheur de deux disciplines (par exemple : la sociologie et l'économie, l'histoire et la science politique, l'économie et la science politique) ces groupes rassemblent des doctorants travaillant sur des thèmes proches mais relevant de disciplines différentes. A titre d'exemple on peut citer les groupes suivants : « Les transformations de la démocratie : partis et institutions politiques », « Cycle de vie et génération », « Nationalismes, communautarismes et

mouvements identitaires - théories et pratiques ». Ils ont une durée de vie limitée à deux ans. Durant cette période, les étudiants présentent l'état de leurs travaux, auditionnent des experts, discutent d'autres recherches. Ils terminent leurs activités par l'organisation d'une journée d'études, de préférence à dimension internationale, avec des doctorants d'autres pays et des chercheurs confirmés. Ces groupes de travail permettent aux doctorants de se socialiser, d'élaborer leurs questionnements et d'avancer leurs travaux.

L'ensemble de ces mesures a pour but de dépasser l'isolement encore trop fréquent des doctorants durant l'élaboration de leur thèse, d'éviter une spécialisation disciplinaire et, plus encore, sous-disciplinaire excessivement précoce et susceptible de brider la fécondité intellectuelle des doctorants. Il s'agit aussi de répondre à la demande des étudiants d'un encadrement plus substantiel et régulier, de participer à la constitution de l'Europe des doctorants tout en approfondissant leur professionnalisation et de multiplier les possibilités de débouchés sur le marché du travail. L'objectif est de fournir aux doctorants un bagage solide qui complète la formation spécialisée reçue dans le cadre de la thèse tout en veillant à ce que le temps consacré à ces activités ne porte pas préjudice au travail de recherche proprement dit.

### Les évolutions proposées dans le cadre de la réforme des études doctorales

La direction de l'École doctorale a jugé opportun de profiter de la réforme des masters pour entreprendre une réforme des procédures d'admission et de l'organisation des programmes de formation doctorale.

La mise en œuvre de cette politique rigoureuse d'admission et de suivi des thèses devrait permettre d'améliorer l'encadrement des thésards, de faciliter leur intégration dans les centres de recherche et favoriser leur insertion professionnelle.

En ce qui concerne le **cycle de formation doctorale**, là encore les nouveaux textes réglementaires sur les études doctorales conduisent à repenser l'organisation du cursus, puisqu'ils disposent que 90 heures d'enseignement doivent être consacrées à ce cycle de formation.

Afin d'offrir aux doctorants les meilleures conditions intellectuelles pour la réalisation de leurs thèses, la direction de l'École doctorale propose de répartir les 90 heures d'enseignement en trois blocs de 30 heures.

- 30 heures de formation générale doctorale dans la discipline d'appartenance du doctorant (économie, histoire, science politique ou sociologie). L'enseignement pourrait consister en un examen des derniers développements de la discipline ou en une vérification de la maîtrise des fondamentaux de cette discipline, chaque discipline étant évidemment libre d'organiser comme elle l'entend le contenu de cet enseignement ;
  - 30 heures de formation doctorale spécialisée dans certains domaines d'une discipline : sociologie politique, politiques publiques, pensée politique, science politique des relations internationales, etc. ;
  - 30 heures de formation doctorale appliquée, sous la forme d'ateliers de travail, reposant sur une pédagogie interactive, où le doctorant pourra présenter l'état d'avancement de ses travaux.
-

Une fois réalisé, l'achèvement de l'édification d'une grande École doctorale de réputation internationale, étroitement associée au dispositif scientifique puissant et dynamique composé par l'ensemble des laboratoires de la FNSP, permettra d'atteindre en matière de recherche universitaire la même excellence que celle reconnue à Sciences Po dans l'accomplissement de ses autres missions.

Liste des membres du  
Comité exécutif de l'École doctorale de l'IEP de Paris  
(année universitaire 2003 – 2004)

- Bertrand Badie, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Relations internationales*.
- Serge Berstein, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Histoire du XXe siècle*.
- Laurent Bigorgne, directeur des études et de la scolarité de l'IEP de Paris
- Philippe Braud, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Sociologie politique et politiques publiques*.
- Alain Chenu, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur de l'Observatoire sociologique du changement (OSC).
- Dominique Colas, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Analyse comparative des aires politiques : Europe post-communiste, Asie, Monde musulman*.
- Renaud Dehousse, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle supérieur d'études européennes.
- Richard Descoings, conseiller d'Etat, directeur de l'IEP de Paris, administrateur de la FNSP.
- Erhard Friedberg, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Sociologie*, directeur du Centre de sociologie des organisations (CSO)
- Gérard Grunberg, directeur de recherche au CNRS, directeur scientifique de la FNSP.
- Christophe Jaffrelot, directeur de recherche au CNRS, directeur du Centre d'études et de recherches internationales (CERI)
- Marc Lazar, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur de l'École doctorale.
- Patrick Messerlin, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur du Service d'étude de l'activité économique (SEAE)
- Pascal Perrineau, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF).
- Dominique Reynié professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur de l'Observatoire interrégional du politique (OIP).
- Marc Sadoun, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Pensée politique*.
- Jean-François Sirinelli, professeur des Universités à l'IEP de Paris, directeur du Centre d'histoire de l'Europe du XXe siècle (CHEVS).
- Francis Verillaud, directeur adjoint de l'IEP de Paris, directeur des affaires internationales et des échanges.
- Alain Wolfelsperger, professeur des Universités à l'IEP de Paris, responsable du cycle de formation doctorale *Sciences économiques*